



PAR COURRIEL

Le 31 octobre 2018

**Objet : Décision concernant votre demande d'accès à l'information datée du 1<sup>er</sup> octobre 2018**

En réponse à votre demande d'accès datée du 1<sup>er</sup> octobre 2018, vous trouverez ci-joint copie des documents demandés, soit :

- Le bilan financier des expositions du Musée d'art contemporain de Montréal (MAC) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013
- La liste des dirigeants du MAC ayant un salaire annuel supérieur à 100 000\$.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, L.R.Q., c. A-2.1, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette demande auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, \_\_\_\_\_, nos salutations distinguées.

*ORIGINAL SIGNÉ*

Anne-Marie Zeppetelli  
Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels  
Gestionnaire des collections et des ressources documentaires  
Musée d'art contemporain de Montréal

p. j.      Avis de recours en révision  
            Bilan financier des expositions du MAC depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013  
            Liste des cadres et dirigeants du MAC ayant un salaire annuel supérieur à 100 000\$